

buc par la séduction de l'amitié avait changé les formes pour m'attribuer à son préjudice des choses qui n'appartiennent point aux gouverneurs généraux des colonies... Il est évident que M. Poivre s'était persuadé qu'il devait avoir ici toute l'autorité, que je serais borné à commander la Légion et à faire l'exercice »¹.

Or, Dumas avait une tout autre conception de son autorité. « Commandant pour le Roi », il représente le prince comme un gouverneur dans une province, et il entend donner son avis sur les affaires de « grande administration ». « Partout où la prépondérance peut avoir lieu, elle m'appartient sans difficulté ». Et s'il s'agit d'une question militaire, « cette prépondérance est décidée par la nature des choses ». « C'est à vous, monsieur l'Intendant, à vous conformer à ce que je détermine, en vertu de l'autorité qui m'a été confiée, sauf à rendre compte au Ministre que cela a été fait contre votre sentiment et contre vos représentations »².

Dumas prend au sérieux son rôle et ne consent pas à faire simple figure de colonel. Dès le mois de juillet 1767, il voit « les habitants de tous les états pour expliquer et faire entendre les intentions du Roi, la forme établie dans la législation, et ranimer la confiance qu'une administration vicieuse a altérée depuis longtemps »³.

Bientôt son activité s'étend aux sujets les plus variés. Ce n'est pas assez pour lui de veiller à la mise en état de défense de la colonie et à la formation des troupes régulières et de la milice. Il donne au ministre son opinion sur la question des dettes et du ravitaillement, sur l'organisation des traites à Madagascar, sur les relations à entretenir avec les établissements de l'Inde, sur la lutte à poursuivre contre l'Angleterre. Spontanément, il entre en correspondance avec les agents français du Bengale et de Pondichéry, avec le gouverneur hollandais du Cap, avec l'évêque de Bagdad, auquel il demande s'il est possible d'ouvrir dans son diocèse « deux branches de commerce » concernant les femmes et les chevaux. « Vous devez avoir de belles femmes grecques et de beaux chevaux arabes.

1. *Journal de M. Dumas*, 27 août 1767.

2. *Copie de toutes les lettres écrites par M. Dumas*, 8 décembre 1767, à M. Poivre.

3. *Journal de M. Dumas*, 21 juillet 1767.